



CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Vallourec développe sa politique de Développement Durable suivant trois axes :

- Financier
- Humain
- Environnemental

La présente charte décrit les principes communs, valables pour l'ensemble du Groupe, mais la structure décentralisée du groupe Vallourec implique une application adaptée aux spécificités de chaque pays.

1 – PRINCIPES

1.1. Politique financière

- * Vallourec exerce son activité dans des marchés cycliques et doit donc assurer sa survie et sa capacité à investir dans les bas de cycles : ceci implique un usage modéré de l'endettement externe.
- * Vallourec veut développer ses activités. Ceci implique la fixation d'objectifs clairs de croissance et de rentabilité à chaque entité du Groupe. La prise de conscience grandissante au sein du Groupe et chez ses clients de l'importance de la préservation de l'environnement est considérée comme une incitation aux économies de ressources et au développement de nouveaux produits. Ceci doit donc contribuer à l'amélioration des résultats.
- * Vallourec recherche la fidélité de ses actionnaires et développe donc une politique adaptée de distribution de dividendes et de transparence dans la communication.

1.2. Politique humaine et sociale

- * Vallourec fonde son développement sur l'excellence opérationnelle de ses équipes et sur la forte motivation de son personnel.
- * Partout où Vallourec exerce son activité, l'entreprise respecte les conventions internationales et les lois nationales et s'adapte aux usages locaux.
- * Vallourec est convaincu que la sécurité et de bonnes conditions de travail, ainsi que la mise en place généralisée de groupes de progrès continu, sont les conditions de base d'un développement durable ; Pour cela, chaque usine doit identifier ses risques et mettre en place les mesures nécessaires pour prévenir et maîtriser ceux-ci au quotidien
- * Vallourec emploie un personnel permanent stable, qualifié et bien formé pour répondre à l'évolution de la demande et dont l'effectif est adapté au niveau d'activité pérenne de l'entreprise. Les pointes d'activité sont assurées par l'usage des heures supplémentaires et des contrats temporaires ou des intérimaires. L'adaptation aux bas de cycles se fait par l'usage de mécanismes de flexibilité, en évitant les licenciements de personnel permanent, sauf dans les cas de réorganisations structurelles.
- * L'efficacité du personnel est améliorée par des programmes de formation dynamiques et des systèmes efficaces de gestion des connaissances.
- * La politique de rémunération de Vallourec est motivante et équitable et inclut des mécanismes d'intéressement aux résultats.

1.3. Politique environnementale

- * Vallourec a pour politique de respecter les lois et les règlements, d'éviter les pollutions entre autres pour maintenir la biodiversité et de progresser de façon continue dans ce domaine comme dans les autres.
- * La croissance de Vallourec est fondée sur un usage optimal des ressources, et plus spécifiquement des ressources non renouvelables comme les matières premières et l'énergie, sur la mise en œuvre d'une politique de R&D faisant appel à des technologies propres et développant des produits écologiques.
- * Les priorités de notre politique environnement incluent :
 - la prévention de toute pollution des sols et des eaux
 - la réduction de la consommation d'eau, et le traitement adéquat des eaux usées
 - la diminution des rejets atmosphériques et en particulier de gaz générant de l'effet de serre
 - la réduction et le traitement des déchets industriels
 - la réduction du bruit.
- * Chaque usine doit identifier ses risques environnementaux de manière méthodique et mettre en place les mesures nécessaires pour prévenir et maîtriser ceux-ci au quotidien.
- * Chaque usine doit participer aux politiques locales d'amélioration du cadre de vie et agit en coordination avec les autorités locales pour créer un environnement favorable au développement d'entreprises compétitives en évitant les inégalités compétitives ou les concurrences déloyales.
- * Tous les investissements et tous les développements de produits doivent être précédés d'une étude de leur impact sur l'environnement.

2 – METHODES

La politique de développement durable de chaque société du Groupe est déléguée à sa Direction qui en est responsable et doit l'adapter au contexte local et au type d'activité. Dans chaque pays un coordinateur est chargé d'adapter les principes du Groupe aux contraintes locales.

Un certain nombre de paramètres clés fait l'objet d'un reporting à la Direction Industrielle du Groupe afin de vérifier l'application de la présente politique et de collecter les données à communiquer à l'extérieur.

La politique de Développement Durable ne fera pas l'objet d'un document séparé mais sera incluse dans les politiques générales, les systèmes de management, les manuels qualité, les procédures et les instructions. Tout le personnel de Vallourec doit être impliqué dans l'application et l'amélioration de cette politique.

Le progrès dans tous les domaines doit être mesuré dans des tableaux de bord.

Le tableau de bord de chaque société comprendra notamment les éléments suivants :

- * Finance
 - Chiffre d'affaires, RBE et résultat net
 - Capitaux propres, endettement externe et niveau de trésorerie
 - Dépenses d'investissements et tableau de financement.
- * Ressources humaines et qualité
 - Etat des certifications ISO9001 et autres certifications
 - Niveau de l'effectif permanent et temporaire, % d'heures supplémentaires et de chômage partiel
 - Volatilité du personnel (entrées et sorties)
 - Dépenses de formations et nombre de personnes formées
 - Nombre d'équipes de progrès continu
 - Indicateurs de sécurité (taux de fréquence, de gravité, etc.)
 - Montants versés sous forme de participation ou d'intéressement.

- * Environnement
 - Degré de conformité aux lois et règlements
 - Certifications ISO14001
 - Mise au mille de fabrication et, pour les aciéries, pourcentage de ferraille dans l'enfournement.
 - Consommation d'énergie (électricité, gaz, fuel, charbon, etc.)
 - Consommation d'eau, % recyclé
 - Volumes d'émission de CO2, niveau d'utilisation des quotas.
 - Volumes de déchets et mesure des niveaux de solides en suspensions, d'hydrocarbures, de métaux et de facteurs d'appauvrissement en oxygène.
 - Coût de la politique environnementale (amendes, investissements, coûts des effectifs spécialisés).

- * Réalisations exemplaires en matière de protection de l'environnement.

3 – OBJECTIFS

Dans le cadre du progrès continu :

- * Vallourec donnera des orientations et définira des objectifs généraux.
- * Chaque usine sera certifiée ISO 14001 en 2008.
- * Chaque usine se fixera ses propres objectifs en fonction de son contexte particulier et de ses analyses de risques

P.Verluca
Président du directoire